

RAPPORT MORAL

DEPÔT DE BILANS

FAILLITES JUDICIAIRES

Le rapport moral est l'occasion de faire un bilan des réformes et des actions syndicales menées durant l'année écoulée devant le Congrès.

C'est bien évidemment sans aucune provocation que j'affirme qu'elles ont été placées sous le signe de la richesse.

Richesse des réformes et des textes votés, sans aucune évaluation des coûts ni étude d'impact, souvent à des fins de pure communication.

Richesse des réformes destinées à rationner les crédits alloués à la justice.

Richesse de la communication dans les juridictions et de la gestion des ressources humaines.

Richesse de la réflexion sur la déontologie des magistrats.

Richesse enfin d'avoir trop souvent un ministère de la parole, de la compassion et des promesses non tenues...

L'ironie que je manifeste à cette heure devant vous n'a nullement pour objet d'alléger une ambiance générale que la plus part d'entre nous trouve de plus en plus lourde voire parfois franchement insalubre. Elle est une forme de protection contre une réalité de "notre" justice qui, alternativement, nous attriste ou nous révolte.

Lorsqu'il y a trois ans, nous évoquions une reprise en main de la justice, un fonctionnement clanique de certaines juridictions ou établissements publics, un étouffement progressif et subtil de la justice financière au profit d'une justice rapide, le populisme d'un ministre, certains avaient fait preuve de scepticisme.

Ne s'agissait-il pas d'une vision déformée de professionnels du syndicalisme, coupés de la réalité des juridictions et des aspirations d'électeurs qui appelaient, au plan national, à un changement ?

Je n'éprouve aucune satisfaction à venir devant vous aujourd'hui vous dire que nous étions en deçà de la réalité et que nous avons le pressentiment de ce qui nous attendait.

Je n'éprouve aucune satisfaction à venir devant vous aujourd'hui vous dire que beaucoup d'entre nous ressentent désormais une profonde inquiétude voire même un sentiment de régression générale.

Je n'ignore pas non plus que ce discours, malheureusement récurrent et négatif, puisse rendre dubitatives des personnes extérieures au monde judiciaire et qui ne comprennent pas pourquoi

l'argent injecté dans le système judiciaire est toujours aussi peu productif et porteur d'insatisfactions. Pourquoi après tant d'années de priorités pour la justice annoncées et de plans de sauvetage proclamés, celle-ci est-elle toujours autant malade, voire plus encore ?

Le devoir de notre organisation et notamment de ses élus, est d'expliquer inlassablement les raisons de cette pauvreté endémique et plus récemment d'une régression qui s'amorce.

Cette régression trouve sa pleine expression dans trois domaines qui m'apparaissent plus particulièrement saillants :

Le budget et l'indemnitaire

Les réformes

La déontologie des magistrats et des politiques

I Les budgets successifs de la justice sont en constante augmentation... virtuelle. Autrement dit, il est à peine provocateur d'affirmer que plus ils augmentent moins on le perçoit dans les juridictions.

Cette affirmation n'est pas totalement exacte car on ne peut nier que des efforts significatifs ont été réalisés en ce qui concerne les créations de postes de magistrats ou notre régime indemnitaire.

Mais les trois grands griefs sont d'abord, un budget de la justice insuffisant et non sincère, ensuite, le non respect du plan pluriannuel et enfin, des engagements non tenus quant à notre régime indemnitaire. Et au final, une grande inquiétude pour l'avenir. Je laisserai volontairement de côté la LOLF qui va encore venir s'ajouter aux difficultés précédentes. Cette question sera traitée par Dominique Barella cet après midi devant le ministre.

A La non sincérité des budgets est un mal récurrent qui s'apparente en réalité à de la présentation de faux bilans, ni plus ni moins. En effet, quelle est l'utilité d'annoncer un budget de 100 alors que l'on sait qu'il ne sera plus que de 90 après les gels et reports de crédits puis de 80 ou 70 avec les crédits non consommés ou purement annulés si ce n'est de ne pas dire la vérité ? Le budget annoncé est supérieur au budget voté lui-même supérieur au budget alloué, lui-même supérieur au budget réellement consommé.

Et ceux qui prétendent que la LOLF va régler ce type de difficultés se trompent.

Les gels perdureront et les reports de crédits ne seront plus possibles. Cela signifie que des crédits non consommés en fin d'exercice seront définitivement perdus pour la justice et que dès lors cela ne fera qu'aggraver un peu plus la distorsion entre le budget annoncé et le budget réellement dépensé.

Les budgets des juridictions subissent chaque année un gel de leurs crédits de 10% environ qui correspondent au montant de leurs crédits de programme. Autrement dit, les juridictions ne procèdent plus à l'entretien des bâtiments et des locaux qui se dégradent progressivement.

Ce sont les éternels mouvements de balancier que les plus anciens d'entre nous ont connu dans les années 70-80. Les tribunaux étaient vétustes et un effort qui a pris vingt ans environ a été nécessaire pour les rénover. Il en reste cependant un certain nombre qui n'ont pas eu cette chance. Je pense notamment à ceux de Perpignan et de Caen.

Le projet de budget 2006 est tombé, il y a quinze jours environ.

Sur la forme, je passe sur une absence totale de discussion préalable avec les organisations syndicales, d'information du cabinet et sur une communication du ministère de la justice qui s'apparente à de la publicité mensongère.

En effet, une brochure de douze pages sur papier glacé a été distribuée à la presse, vantant les mérites d'un budget en augmentation de 4,6%. Par exemple, la création de 500 postes budgétaires pour la justice judiciaire y est annoncée de manière parfaitement inexacte. Nous nous sommes aperçus en consultant le "bleu budgétaire", seul document qui fait foi et qui n'a bien évidemment été communiqué à personne, que cette affirmation était tout simplement mensongère. C'est ainsi que la plupart des journalistes ont, le lendemain de la présentation du budget, faute de temps et d'information, reproduit dans leurs articles les seules informations du ministère...

Il s'agit en fait de 250 ETPT pour l'ensemble du budget de la justice. A titre d'information, le PLF 2005 prévoyait la création de 1070 emplois. Albertini p10

Ce type de procédé est révélateur d'un Etat qui se délite et qui n'est même plus en mesure de communiquer la vérité.

B La vérité est que le plan pluriannuel de 3,65 milliards d'euros sur cinq ans est pratiquement abandonné. Ayant démarré en 2003, il aura tenu trois ans, dans un non respect partiel.

Il prévoyait notamment la création de 950 postes de magistrats et 3500 de fonctionnaires.

Ce plan avait déjà pris du retard car fin 2005, soit après trois ans, il est prévu qu'il sera exécuté à 40% pour les magistrats et 38% pour les fonctionnaires. Le parlement a déjà déploré ces chiffres l'année dernière lors du vote de la loi de finance 2005. Pour tenir les engagements, il aurait donc fallu un recrutement massif l'année prochaine, notamment de fonctionnaires.

Je précise que cette année, le budget prévoit la création de 93 emplois de magistrats et aucun emploi de greffiers et de fonctionnaires de catégorie C qui voient pour la première fois leurs effectifs diminuer de 15 ETPT.

En application du plan pluriannuel, fin 2006, il y aura donc 523 magistrats recrutés, (430 de 2003 à 2005 et 93 en 2006) ce qui rend impossible d'arriver à 950 fin 2007.

Il y aura 1324 fonctionnaires recrutés (1334 de 2003 à 2005 et -10 en 2006), ce qui rend impossible d'arriver à 3500 fin 2007. Pour la seule année 2007, il faudrait recruter 427 magistrats et 2176

fonctionnaires !

(Détraigne p11)

Cette situation est particulièrement grave et sera triplement pénalisante pour l'institution judiciaire:

Tout d'abord, on ne rattrapera pas le retard budgétaire accumulé pendant des années et qui nous classe honteusement au 23^o rang européen;

Ensuite, les efforts budgétaires réalisés les trois années précédentes seront absorbés par les nombreuses réformes coûteuses, en moyens et en effectifs, engagées par le précédent ministre;

Enfin, c'est dans ce contexte catastrophique de justice asphyxiée par un tel passif que la LOLF va entrer en application et alors que sa logique est de nous demander de travailler plus. La LOLF, avec sa culture du résultat, va donc permettre de contraindre les agents de l'Etat à travailler plus avec des effectifs en diminution et des objectifs sans cesse à la hausse.

La vérité est qu'à la régression budgétaire de cette année correspondra inéluctablement une nouvelle dégradation de la situation.

La vérité est que la parole de l'Etat ne sera pas respectée et que le budget de la justice n'est plus une priorité. La déontologie est faite pour les magistrats pas pour l'Etat et son ministre de la justice qui peuvent renier leurs engagements en toute impunité.

La vérité est que la justice va à nouveau s'enfoncer dans les ténèbres de la misère budgétaire avec deux circonstances aggravantes: le poids des réformes et l'application de la LOLF.

C Notre régime indemnitaire est également frappé par le non respect de la parole de l'Etat. Le président de la république s'était engagé à nous aligner sur les chambres régionales des comptes et les magistrats administratifs.

Le budget 2006 prévoit une enveloppe de 7,22 millions d'euros dite de "revalorisation indemnitaire" pour l'ensemble du personnel de justice. Cette enveloppe est totalement insuffisante 4 points = 9,33 millions d'euros A p56 pour tenir cet engagement.

On peut donc en conclure que les magistrats judiciaires, sans cesse sollicités par la demande croissante de justice et d'incessantes réformes, n'auront en retour aucune reconnaissance pour les efforts de productivité déjà accomplis notamment en terme de raccourcissements de délais de jugement.

Notre régime indemnitaire a fait l'objet également d'une modulation partielle qui désormais porte de taux de modulation de notre prime entre 0 et 15% ou 16% ?

Le taux moyen étant désormais, depuis le 1^o octobre, à 9%.

Je ne reviendrai pas sur le principe de cette prime que notre organisation à toujours contesté.

Je trouve pour le moins paradoxal qu'à une heure où les ministères des Finances et de la Justice nous demandent que l'on nous juge et que l'on nous paye sur les "résultats" de notre travail, ces deux ministères ne soient pas à leur tour jugés sur leurs propres résultats.

Je crois me souvenir que cette prime modulable, alias au mérite, avait pour objet de rémunérer les magistrats méritants et d'inciter ceux qui le sont moins à le devenir. L'argent devait devenir un accélérateur de productivité des magistrats selon le Gosplan de Bercy.

Où en est-on aujourd'hui messieurs les ministres des Finances et de la Justice ?

La LOLF, n'exige-t-elle pas que vous soyez jugés sur les résultats de vos réformes ?

Seriez-vous prêts à accepter que votre rémunération dépende de la réussite ou de l'échec de cette belle mesure ? que vous soyez rémunérés aux résultats ?

Je ne reviendrai pas sur l'absurdité du système de l'enveloppe fermée qui interdit que tout le monde soit méritant dans une juridiction ou une cour et qui pénalise par une pratique scandaleuse de certains chefs de cour, les magistrats qui ont peu d'ancienneté. Cette pratique vient d'ailleurs d'être condamnée par le Conseil d'Etat dans son arrêt du 8 juillet 2005 faisant droit au recours du procureur de Nice.

Il en va de même de la pratique consistant à utiliser cette prime pour régler un contentieux personnel entre un chef de cour et un magistrat. Il a fallu que le Conseil d'Etat la sanctionne pour la faire cesser. Là encore, il est peu de dire que cette prime a tiré vers le haut tout le service public de la justice.

Je me pose simplement la question de savoir si les promesses de la prime modulable ont été tenues.

Les juridictions fonctionnent-elles mieux grâce à la modulation ?

Les collègues frappés d'un 2 ou 4% sans parfois qu'ils sachent pourquoi, se sont-ils mis à travailler jour et nuit, au risque de violer la loi sur le temps de travail et la circulaire sur le temps d'audience ?

Un audit a-t-il été diligenté ? L'IGSJ a-t-elle été chargée d'évaluer l'impact de cette disposition ? Le contrat d'objectif imposé en toute indépendance par Bercy au ministère de la justice, est-il rempli par l'amélioration du service public de la justice ?

Nous savons tous que la réponse est non et que le seul résultat tangible est un grand pas en avant vers la gestion inhumaine des ressources humaines.

Aucun d'entre nous ne pense que notre métier est compatible avec de tels impératifs et d'ailleurs, le voudrait-il, il serait bien incapable de comprendre pour quelle raison il s'est vu infligé un taux de 4 points, de 8 points ou, mieux encore de 7,65 alors que son voisin de bureau bénéficie de 7,66...La différence de 0,01 étant, bien évidemment, la contrepartie d'audiences tardives et de permanences de nuit et le moteur d'une compétitivité saine et utile au sein des juridictions.

La culture de l'objectif et du résultat s'impose à nous mais pas à ceux qui la prônent.

Autrement dit, lorsqu'un ministre commet une erreur, le mieux est de la laisser perdurer dans le seul but d'avoir à éviter de la reconnaître. Comme vous l'avez tous remarqué, il en va "un peu" différemment lorsqu'il s'agit d'un magistrat.